



TERRITOIRE ENGAGÉ POUR LA NATURE

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES BAUGEOIS-VALLÉE

**PLAN D'ACTION
JANVIER 2021**

SOMMAIRE

Action 1 - Renforcer l'acquisition des connaissances sur les zones humides		
Opération 1.1	Inventaire des zones humides en secteurs agricoles et naturels sur la CCBV	6
	Inventaire des zones humides en secteurs à urbaniser sur les communes de Baugé-en-Anjou et Mazé-	6
Opération 1.2	Milon	
Opération 1.3	Réalisation d'inventaires naturalistes sur les zones humides	7
Action 2 - Gestion et restauration des milieux naturels		
Opération 2.1	Gestion et restauration de la Vallée des Cartes à Baugé-en-Anjou	9
Opération 2.2	Étude et restauration des mares et boires à Beaufort-en-Anjou	10
Opération 2.3	Étude et restauration des mares et boires à Baugé-en-Anjou	11
Opération 2.4	Réhabilitation d'une peupleraie en verger conservatoire Chemin du Petit Anjou à Beaufort-en-Anjou	11
Opération 2.5	Restauration de zones humides à La Ménitrie	11
Opération 2.6	Mise en œuvre du plan de gestion de l'ENS de la Vallée du Couasnon à Baugé-en-Anjou	12
Opération 2.7	Mise en œuvre du plan de gestion du refuge LPO de Fougeré à Baugé-en-Anjou	13
Opération 2.8	Mise en œuvre du plan de gestion de la biodiversité sur le camping municipal de Baugé-en-Anjou	14
Opération 2.9	Préservation de la zone humide des Courroux à Mazé-Milon	14
Opération 2.10	Remise à jour du plan de gestion de la zone humide de la Grenouillerie à Mazé-Milon	14
Opération 2.11	Ouverture au public du Bois des Valinières à Mazé-Milon	14
Opération 2.12	Initier des actions de conservation sur la Vallée de la Maulne à Noyant-Villages	15
Action 3 - Élaboration d'une charte forestière de territoire		
Opération 3.1	Élaboration d'une charte forestière de territoire	19
Action 4 - Préserver et renforcer les haies sur le territoire		
Opération 4.1	Réflexion sur les haies plantées sur la commune de Beaufort-en-Anjou	20
Opération 4.2	Préservation et plantation de haies bocagères - plan "arbres" sur Baugé-en-Anjou	20
Opération 4.3	Soutien à la plantation de haies à Noyant-Villages et à Mazé-Milon	20
Opération 4.4	Promotion de la gestion durable des haies au travers de l'outil PGDH	21
Action 5 - Accompagner la mise en œuvre de la gestion différenciée sur les espaces verts et naturels du territoire		
Opération 5.1	Développement de l'éco-pâturage	24
Opération 5.2	Gestion différenciée et fauchage raisonné	25
Opération 5.3	Végétalisation de cinq ronds-points sur la commune de Beaufort-en-Anjou	25
Action 6 - Améliorer la prise en compte de la trame noire		
Opération 6.1	Intégrer la trame noire au PLU	28
Opération 6.2	Réaliser et mettre en œuvre un schéma d'aménagement lumière (SDAL)	28
Action 7 - Diagnostic environnemental		
Opération 7.1	Réalisation d'un diagnostic environnemental à les Bois d'Anjou	30
Opération 7.2	Élaboration d'un Atlas de la Biodiversité Communale à Noyant-Villages	30
Action 8 - Aménagement des zones urbaines en faveur de la biodiversité		
Opération 8.1	Fleurissement des pieds de mur à Baugé-en-Anjou	33
Opération 8.2	Nature en ville	33
Action 9 - Sensibiliser le grand public à la préservation de la biodiversité		
Opération 9.1	Animations à la découverte de la biodiversité	35
Opération 9.2	Sciences participatives autour de la biodiversité à Baugé-en-Anjou	36
Opération 9.3	Sensibilisation et éducation des publics à la biodiversité	37
Opération 9.4	Organisation d'événementiels pour sensibiliser à la nature	37
Opération 9.5	Renforcer l'attractivité des bords de l'Authion à Mazé-Milon	38

OPÉRATION 1 : Inventaire des zones humides en secteurs agricoles et naturels sur la CCBV

Inscrit aux programmes d'aménagement et de gestion des eaux des Schémas d'Aménagement et de Gestion de l'Eau (SAGE), repris par le Schéma de cohérence territoriale actuel et le projet de Schéma régional d'aménagement (SRADDET) en cours d'élaboration, l'inventaire des zones humides sur les espaces naturels et agricoles du territoire intercommunal a pour intérêt de répondre à des enjeux d'aménagement, de préservation de la ressource en eaux et de biodiversité. Cet inventaire vient en complément des inventaires zones humides réalisés par les communes en secteur urbain / à urbaniser dans le cadre des renouvellements de PLU.

En conventionnant avec le Centre Permanent d'Initiative Environnement (CPIE) Vallées de la Sarthe et du Loir, la CCBV prévoit d'inventorier, localiser, caractériser et cartographier les zones humides effectives sur l'ensemble du territoire d'étude en zones agricoles et naturelles. Cette démarche permettra :

- de fournir à la collectivité une couche d'alerte sur la présence de milieux sensibles permettant de faciliter la mise en œuvre de la doctrine « éviter, réduire, compenser »
- de hiérarchiser les zones humides effectives en fonction de leur valeur hydrologique, épuratrice, biologique et/ou socio-économique et déterminer les outils de protection et/ou de gestion éventuels qu'il conviendrait de mettre en place pour les sauvegarder (outils contractuels, réglementaires et/ou volontaristes).

Pour cela, il est envisagé trois phases :

- Lancement de l'étude avec recueil des données et mise en place des groupes de travail locaux (élus, associations environnementales, propriétaires, agriculteurs) pour expliquer la démarche et désamorcer les craintes.
- Expertise des zones : travail de terrain des chargés de mission, validation par les groupes de travail locaux et hiérarchisation des zones selon les enjeux.
- Validation des zones : par les groupes de travail locaux et le conseil communautaire, et propositions de gestion et de protection.

L'ensemble des communes, non couvertes par de précédents inventaires, seront prospectées sur 3 ans. La Pellerine, Noyant-Villages, Les Bois d'Anjou, Mazé-Milon, Beaufort-en-Anjou et Baugé-en-Anjou sont concernées par cette démarche.

Les partenaires pour ce projet sont : CPIE Vallée de la Sarthe et du Loir, l'Agence de l'eau, le SAGE de l'Authion

OPÉRATION 2 : Inventaire des zones humides en secteurs à urbaniser sur les communes de Baugé-en-Anjou et Mazé-Milon

Dans le cadre de l'élaboration de leurs nouveaux plans locaux d'urbanisme (PLU), Baugé en Anjou et Mazé-Milon ont décidé d'inventorier, localiser, caractériser et cartographier les zones humides effectives. Pour Baugé-en-Anjou, à travers ses 15 communes déléguées, cet inventaire concerne l'ensemble des secteurs pressentis à l'urbanisation. Pour Mazé-Milon, les zones concernées sont les secteurs déjà urbanisés ainsi que les secteurs à urbaniser.

Ces inventaires compléteront l'inventaire mené par la communauté de communes Baugeois-Vallée en zones agricoles et naturelles (opération 1.1).

L'inventaire répond aux enjeux de préservation des ressources et constitue un préalable à la mise en œuvre des projets d'urbanisation. Cette démarche permettra :

- de fournir à la commune une couche d'alerte sur la présence de milieux sensibles permettant de faciliter la mise en œuvre de la doctrine « éviter, réduire, compenser ».
- de hiérarchiser les zones humides effectives en fonction de leur valeur hydrologique, épuratrice, biologique et/ou socio-économique et déterminer les outils de protection et/ou de gestion éventuels qu'il conviendrait de mettre en place pour les sauvegarder (outils contractuels, réglementaires et/ou volontaristes).

Les déclinaisons communales de cette action sont référencées de la manière suivante :

1.2-A pour Baugé-en-Anjou

1.2-B pour Mazé-Milon

Les partenaires pour ce projet sont les cabinets d'étude en charge du PLU (Citadia pour Baugé-en-Anjou), la CCBV, le PNR et les personnes publiques associées.

OPÉRATION 3 : Réalisation d'inventaires naturalistes sur les zones humides

En complément de ces inventaires sur les zones humides effectives portés par les communes et l'intercommunalité, le Parc naturel régional Loire-Anjou-Touraine soutient des travaux de restauration de zones humides à l'échelle de son territoire dans le cadre de contrats nature antérieurs et/ou dans le présent dispositif Territoire Engagé pour la Nature. À l'issue des travaux, plusieurs inventaires naturalistes seront réalisés sur des sites. Les inventaires naturalistes permettront d'évaluer quantitativement et qualitativement la faune et la flore présente et de suivre l'évolution de la biodiversité.

Il est prévu :

- Des inventaires naturalistes *in situ*, soit avant travaux (lorsque ces inventaires n'ont pas eu lieu), soit plusieurs années après les travaux (pour évaluer le gain potentiel de biodiversité).
- Ces inventaires seront numérisés, voire diffusés auprès des structures intéressées dans la connaissance, et mises à disposition des communes (pour usages ultérieurs),
- A l'issue de cette opération, une note bilan des observations sur l'ensemble des sites visités sera produite et adressée à la Région dans le cadre du TEN et aux communes dans le cadre de la connaissance de leur patrimoine communale.

Les inventaires naturalistes seront effectués sur différents sites : Le Marais et Le Canada à Beaufort-en-Anjou et cinq sites à La Ménitré. Une équipe de 2 personnes du PNR LAT (un responsable de service et un technicien) sera affectée à ces inventaires pour une durée de 7 jours sur les deux prochaines années.

Objectifs généraux :

- Renforcer la connaissance sur les zones humides du territoire et les valoriser ;
- Mieux connaître afin de maintenir ou favoriser la biodiversité (ordinaire ou exceptionnelle) inféodée à ces milieux

Résultats attendus / Indicateurs de suivi et d'évaluation :

Inventaire zones humides CCBV : Superficie prospectée (ha), superficie en zones humides effectives

Inventaire zones humides Baugé-en-Anjou : Superficie prospectée (ha), superficie en zones humides effectives

Inventaires des zones humides Mazé-Milon : La réalisation de l'inventaire sur la commune, la prise en compte de l'inventaire dans les documents graphiques et écrits du Plan Local d'Urbanisme.

Réalisation d'inventaires naturalistes après travaux : superficie prospectée (ha), superficie en zones humides effectives

OPÉRATION 1 : Gestion et restauration de la Vallée des Cartes à Baugé-en-Anjou**Présentation du site et de ses enjeux**

La vallée des Cartes est située dans le sud du département de la Sarthe (Savigné-sous-le Lude et Thorée-les-Pins) et au nord du département de Maine-et-Loire (Baugé-en-Anjou et Genneteil, sur la commune de Noyant-Villages).

Cette vallée représente un fort enjeu biodiversité avec la présence de nombreuses zones humides et notamment bas marais alcalins. Le bassin versant formé par les vallées des Cartes et de La Vézotière est en partie classé en site Natura 2000 « Vallée du Loir de Vaas à Bazouges » et Espaces Naturels Sensibles des Départements de la Sarthe et du Maine et Loire. Ce bassin versant a déjà fait l'objet de prospections naturalistes par le Conservatoire des Espaces Naturels des Pays de la Loire et par le Centre Permanent d'Initiatives pour l'Environnement Vallées de la Sarthe et du Loir. Cette vallée est caractérisée par la présence de corridors de zones tourbeuses et la présence avérée de l'Azurée des Mouillères sur cinq sites.

Cette vallée est également marquée par la présence de nombreux plans d'eau. La base de données « plan d'eau » de la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement dénombre cent neuf plans d'eau sur ce bassin versant, dont dix-huit sur cours d'eau. Les cours d'eau des Cartes et de la Vézotière/Malvoisine sont classés Liste 1 au titre du L214-17 du code de l'environnement.

Deux secteurs sont également intégrés dans des périmètres d'Espace Naturel Sensible, un dans le département du Maine-et Loire (ENS « Sources de la Vallée des Cartes ») et un dans le département de la Sarthe (ENS « Vallée des Cartes »).

Plusieurs périmètres de ZNIEFF de type I et II ont également été définis sur ce bassin : 5 ZNIEFF de type I (« Prairies humides de Turbilly » ; « Prairie humide des Tufferies » ; « Prairie humide du ruisseau du Gué de Bré » ; « Vallées des Cartes et de la Vésotière » ; « Zone humide et lande en forêt du Pugle » et 3 ZNIEFF de type 2 (« Vallée des Cartes » ; « Bois de Parnay, Massif de Graffard et Bois de la Roltièrre »).

La Vallée des Cartes fait également partie des secteurs retenus dans le cadre de la Stratégie Nationale de Création d'Aires Protégées (SCAP), en Pays de la Loire (validée le 19/06/2013).

Ces désignations sont liées à l'importante richesse de cette vallée. C'est notamment l'unique site, pour le Maine-et-Loire, présentant des bas-marais alcalins d'où les enjeux importants de maintien et de restauration de cet habitat naturel. Les habitats de ce bassin sont notamment menacés par l'embroussaillage dû à la déprise agricole, mais également au drainage des milieux humides et la création de nombreux étangs effectués au milieu du 20ème siècle pour l'extraction de la tourbe, puis par la suite pour le loisir.

Ce site présente donc un intérêt indéniable qui pourrait être aisément augmenté en mettant en œuvre des opérations de restauration écologique du fond de vallée (restauration et réouverture zones de bas marais alcalins), de certains boisements humides.

A/ Étude préalable pour la restauration des milieux aquatiques

Afin de connaître les actions à mettre en œuvre pour participer à l'atteinte du bon état des eaux sur cette masse d'eau, la communauté de communes du Pays Fléchois, la communauté de communes Baugeois-Vallée et le Syndicat Mixte Fare Loir Aune Maulne et Marconne souhaitent lancer une étude préalable pour la restauration des milieux aquatiques de la Vallée des Cartes.

L'aire d'étude se situe sur le territoire de la communauté de communes du Pays Fléchois (commune de Thorée les Pins (72)), la communauté de communes Baugeois-Vallée (communes de Baugé en Anjou et Noyant-Villages (49)) et le Syndicat Mixte Fare Loir Aune Maulne Marconne (commune de Savigné sous le

Lude/communauté de communes Sud Sarthe (72)). Elle concerne notamment le diagnostic des cours d'eau du bassin versant, ainsi que leurs interactions avec leurs nappes d'accompagnement, les zones humides et les plans d'eau du bassin versant. Le bassin versant s'étend sur deux départements : la Sarthe et le Maine et Loire. Il est situé entre les villes de La Flèche, Le Lude et Baugé en Anjou. La superficie du bassin versant est estimée à 103 km². La longueur de cours d'eau à étudier est estimée à 60 km.

L'étude a commencé à l'automne 2020 et comprend plusieurs phases :

- La réalisation d'un état des lieux
- La définition d'enjeux et d'objectifs de gestion
- La proposition d'un programme d'actions pluriannuel chiffré.

Afin de pouvoir réaliser cette étude à l'échelle du bassin versant, les trois collectivités ont mis en place une coopération par groupement de commande. La communauté de communes du Pays Fléchois est désignée coordonnatrice du groupement et est le principal interlocuteur du titulaire dans le cadre de l'exécution de ce marché.

Un engagement avec l'Agence de l'Eau Loire Bretagne et la Région Pays de la Loire dans le cadre d'un Contrat Territorial Eau est envisagé sur la période 2021-2023 / 2024-2026 (2*3ans).

Les partenaires dans cette action seront l'Agence de l'eau et la Région.

B/ Mise en œuvre du plan de gestion de l'ENS de la Vallée des Cartes à Baugé en Anjou

La commune de Baugé-en-Anjou, le CPIE72 et le CEN Pays de la Loire portent depuis 2018 un projet de restauration et de valorisation du site ayant pour objectifs :

- **Améliorer les connaissances afin de mieux appréhender la gestion du site** : réaliser la synthèse des connaissances disponibles sur le site auprès des réseaux naturalistes ou usagers ; cartographier et hiérarchiser les secteurs d'intervention prioritaires ;
- **Assurer à long terme et améliorer la fonctionnalité écologique des habitats**. Mettre en œuvre un programme d'actions réaliste et partagé sur l'ensemble du site. Ce programme intègre des actions de connaissances, de gestion et de réhabilitation des milieux naturels. Cela pourra être mis en œuvre par des interventions sur le domaine public de la commune, par des démarches d'acquisition le cas échéant, ou de conventionnement avec les propriétaires. Les principales opérations envisagées sont les suivantes :
 - Maintenir ou restaurer les usages agricoles/pastoraux
 - Requalifier les étangs de loisir et autres milieux dégradés/altérés
 - Valoriser les pratiques agricoles en faveur de la biodiversité
 - Mettre en œuvre des inventaires et/ou des suivis naturalistes
 - Protéger par la maîtrise foncière et d'usage les parcelles les plus remarquables (acquisition et animation foncière)
 - Créer des sentiers d'interprétation
 - Proposer des animations grand public et scolaire
- **Permettre l'appropriation des enjeux de conservation de la biodiversité en zone humide par les acteurs et partenaires locaux, grand public et scolaires** : mettre en œuvre des actions de valorisation auprès des acteurs locaux, du grand public et des scolaires avec notamment la création d'un sentier de découverte.

Les partenaires pour ce projet sont le Département de Maine et Loire, le CPIE72, le CEN Pays de la Loire, l'entente CC Pays Fléchois-CC Baugeois-Vallée.

OPÉRATION 2 : Étude et restauration des mares et boires à Beaufort-en-Anjou

À partir d'un inventaire naturaliste réalisé par le PNR LAT et l'association EDEN en 2015-2016 sur plusieurs communes, la commune de Beaufort-en-Anjou envisage de réaliser des travaux de restauration des mares et des boires étudiées dans cette étude. Seront éligibles les mares appartenant à la commune et aux particuliers.

Les principales menaces qui pèsent sur ces mares sont :

- Le comblement par le piétinement répété du bétail qui vient s'abreuver
- L'eutrophisation par les déséquilibres physico-chimiques entraînés par les apports de matière organique
- La présence d'espèces invasives
- La pression agricole environnante

Pour restaurer les mares, plusieurs travaux peuvent être effectués en fonction des constats et préconisations faits lors de l'étude :

- Curer pour retirer le surplus de matière organique
- Rouvrir le milieu
- Créer des pentes douces au niveau de certaines berges
- Clôturer et mettre une pompe à museau

Ces opérations permettront de rétablir l'équilibre du milieu et favoriseront la colonisation du milieu par des espèces de faune et de flore inféodées.

Le partenaire dans cette action sera le Parc Naturel régional Loire-Anjou-Touraine et l'association EDEN.

OPÉRATION 3 : Étude et restauration des mares et étangs à Baugé-en-Anjou

Dans le cadre de l'exercice du droit de préemption ENS délégué par le Département de Maine et Loire, la commune de Baugé-en-Anjou a acquis récemment plusieurs étangs sur la commune déléguée de Vaulandry, au cœur de l'ENS de la Vallée des Cartes. Ces derniers s'ajoutent à plusieurs parcelles qui appartiennent déjà à la commune ce qui offre un espace composé d'une diversité d'habitats naturels parmi lesquels on retrouve de la mégaphorbiaie, du boisement alluvial, de la prairie mésophile, de la roselière et des étangs.

- Un état des lieux des 2 étangs situés derrière l'église en particulier concernant leur faune et leur flore vient d'être mené afin d'en identifier les enjeux, les vigilances et proposer des mesures adaptées au maintien de ces derniers.
- D'autres inventaires sont à venir sur les parcelles récemment acquises ou à venir afin de définir une stratégie de gestion de ces espaces. Les travaux éventuels de restauration porteront sur les étangs mais également des habitats qui y sont connectés.
- Un travail similaire est également engagé par l'ONF sur l'ENS de la forêt de Chandélais avec la restauration de mares. Grâce au concours financier de l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne, et en collaboration avec l'association naturaliste EDEN49, l'ONF déploie un programme de travaux en forêts domaniales de Chandélais et de Monnaie-Pontménard (Maine-et-Loire).

Suite à ces diagnostics, des actions de gestion et de restauration vont être mis en œuvre. Ils ne sont cependant pas chiffrés pour le moment.

Les partenaires dans cette action seront le Conservatoire des Espaces Naturels des Pays de la Loire (CEN), le CPIE Vallée de la Sarthe et du Loir (CPIE 72), le Département de Maine et Loire (D49), l'Entente CCBV-Pays Fléchois (technicien rivière), le conseil communal de Vaulandry, l'ONF et l'association EDEN.

OPÉRATION 4 : Réhabilitation d'une peupleraie en verger conservatoire Chemin du Petit Anjou à Beaufort-en-Anjou

La commune de Beaufort-en-Anjou souhaite convertir une peupleraie en verger conservatoire. La peupleraie est située rue du Petit Anjou sur la commune déléguée de Beaufort-en-Vallée. Une mare est également présente au sein de cet espace. Le changement de destination de la parcelle communale permet de renforcer la diversité des espèces animales et végétales.

Les actions envisagées sont :

Sur l'ensemble du site :

Des inventaires seront réalisés afin de déterminer la biodiversité présente avec la mise en place de nasse dans la mare et un état des lieux de la faune et la flore.

Secteur : peupleraie

L'abattage des peupliers, le rognage des souches des peupliers, la taille d'entretien des haies attenantes et la plantation de fruitiers et de saules. Pour la plantation des fruitiers sur la parcelle, une sollicitation de l'association des Croqueurs de pommes sera effectuée pour déterminer les variétés à planter. Il sera également planté une collection d'osiers (*Salix* sp) pour démarrer une production pédagogique et démonstrative afin d'avoir du matériau pour la filière tressage (paniers, coffres...).

Secteur : mare

La réouverture de la mare par l'abattage des peupliers et le retalutage des berges. Une valorisation pédagogique de l'opération se fera à destination des scolaires, des habitants et des visiteurs. Des panneaux explicatifs sur la faune et la flore présentes seront installés sur la parcelle. Le site pourra être utilisé pour des sorties éducatives.

Les partenaires dans cette action seront le Parc Naturel régional Loire-Anjou-Touraine, l'Agence de l'Eau, l'association des Croqueurs de pommes.

OPÉRATION 5 : Restauration de zones humides à La Ménitré

La commune de la Ménitré envisage la restauration de zones humides sur 3 sites :

- **La boire Girard** bordée d'arbres anciens localisée par la voie ferrée à l'Ouest du bourg
- **Le boqueteau du Port St-Maur** qui est un espace mixte comprenant boisement de frênes têtards, mare et zones herbeuses situé au sud-ouest de la commune
- **Le Fraubert** divisé en quatre espaces : une prairie attenante à une mare, une peupleraie jouxtant l'ancienne aire d'accueil des gens du voyage, une prairie bocagère et une prairie attenante à la station d'épuration localisée au nord-est de La Ménitré.

Le principal enjeu est de retrouver une meilleure fonctionnalité des trames vertes et bleues communales via la restauration des prairies, la restauration et l'entretien d'un réseau de haies et la restauration des mares. Il s'agit également de contribuer au renforcement des continuités écologiques dans le val d'Authion et d'appuyer l'économie locale, notamment au travers de la valorisation des parcelles par la mise en place d'une activité agricole (pâturage et/ou fauche).

Il est envisagé les travaux suivants :

Sur le boqueteau du Port St-Maur :

Le retrait des déchets, l'abattage/l'élagage/le bucheronnage de l'ailante et de frênes, le broyage des rejets de frênes et des ronciers, l'agrandissement de la mare, le retrait d'une clôture existante, la pose de clôture type grillage à mouton pour maintenir les animaux, l'installation d'un bac à eau, le raccordement à l'eau de ville et la création d'un abri pour mouton.

Sur le Fraubert :

Secteur : mare et prairie

- Le retrait des déchets, le retrait des arbres tombés dans la mare, l'entretien de la ripisylve (abattage, élagage, bucheronnage des arbres), le retalutage de la berge, la pose de clôture pour maintenir les animaux, l'installation d'un bac à eau et la création d'une passerelle avec garde-corps pour faire passer les animaux.

Secteur : peupleraie et ancienne aire d'accueil des gens du voyage

- Le retrait des déchets, le rognage de souches de peupliers et le broyage des ronciers, la réalisation de semis de prairie, l'élagage et le bucheronnage des arbres, la plantation de haies bocagères, la pose de clôture pour maintenir et pour protéger la haie, l'installation d'un bac à eau, le raccordement à l'eau de ville, l'ajout de terre et régaling et la création d'une passerelle avec garde-corps pour faire passer les animaux.

Secteur : prairie bocagère et zone de stockage

- Le retrait des déchets, le broyage des ronciers, la pose de clôture pour maintenir les animaux, l'installation d'un bac à eau.

Secteur : la station d'épuration

- L'abattage des haies de sapins, le brûlage et tri du grillage présent dans les haies de sapins, la plantation de haies bocagères et d'arbres isolés, l'entretien de la haie de frênes (abattage, élagage et bucheronnage), la pose de clôture pour maintenir les animaux, l'installation d'un bac à eau, le raccordement à l'eau de ville.

Sur l'ensemble des sites : la boire Girard, le boqueteau du Port St-Maur et le Fraubert

- La taille d'entretien des arbres têtards et la plantation d'arbres têtards supplémentaires.

Les partenaires dans cette action sont la CCBV, les agriculteurs, le Parc naturel régional Loire-Anjou-Touraine.

OPÉRATION 6 : Mise en œuvre du plan de gestion de l'ENS de la Vallée du Couasnon à Baugé en Anjou

La vallée du Couasnon, ses boisements proches et ses coteaux calcaires sont parcourus de longue date par les botanistes, et particulièrement les orchidophiles. Le secteur du Dolmen est un haut lieu de la botanique depuis le XIX^{ème} siècle. L'ensemble constituait, jusqu'à un passé récent, l'un des joyaux de l'Anjou en termes de biodiversité. Il jouxte par ailleurs la forêt domaniale de Chandélais, futaie remarquable recelant une faune et une flore unique. Cet intérêt est renforcé par la présence de cortèges d'invertébrés remarquables. Enfin, compte tenu de la présence de nombreuses cavités et sites favorables à la reproduction, la vallée joue un rôle crucial pour les populations de chiroptères.

Cette valeur patrimoniale élevée a permis de retenir le site comme espace naturel sensible prioritaire au niveau départemental. L'abandon relatif d'une partie de la vallée par les activités agricoles notamment (hormis le cours du Couasnon restauré dans le cadre d'un contrat territorial milieux aquatiques portant sur la libre circulation piscicole), l'aménagement d'un parcours de golf et son projet de lotissement connexe, les activités d'un terrain de moto-cross, les plantations de peupliers ou leur renouvellement en fond de vallée et le désintérêt de la population pour ces espaces naturels, affectent durablement la biodiversité de cet ensemble. Le problème majeur est l'absence d'entretien du fond de vallée et de certains coteaux, ce qui a entraîné la fermeture du milieu et la disparition (ou non fleurissement) des espèces les plus remarquables. En d'autres endroits, en l'absence d'une activité d'élevage extensif, les peupleraies ont remplacé les prairies.

Ce site présente donc un intérêt indéniable qui pourrait être aisément augmenté en mettant en œuvre des opérations de restauration écologique du fond de vallée (restauration et réouverture zones de bas marais alcalins), de certains boisements humides ou secs et de pelouses calcicoles.

La commune de Baugé-en-Anjou et la LPO Anjou portent depuis 2016 un projet de restauration et de valorisation du site ayant pour objectifs :

- **Améliorer les connaissances afin de mieux appréhender la gestion du site** : réaliser la synthèse des connaissances disponibles sur le site auprès des réseaux naturalistes ou usagers ; cartographier et hiérarchiser les secteurs d'intervention prioritaires ;
- **Assurer à long terme et améliorer la fonctionnalité écologique des habitats**. Mettre en œuvre un programme d'actions réaliste et partagé sur l'ensemble du site. Ce programme intègre des actions de connaissances, de gestion et de réhabilitation des milieux naturels. Cela pourra être mis en œuvre par des interventions sur le domaine public de la commune, par des démarches d'acquisition le cas échéant, ou de conventionnement avec les propriétaires. Les principales opérations envisagées sont les suivantes :
 - Préserver et restaurer les habitats à caractère humide
 - Préserver et restaurer les habitats de type prairies/pelouses calcicoles et espèces associées
 - Préserver et entretenir les milieux boisés hébergeant des espèces à forte valeur patrimoniale
 - Préciser la nature des habitats sur les secteurs humides en bordure de Couasnon.
 - Confirmation des stations connues et recherche de nouvelles stations d'espèces à forte valeur patrimoniale
 - Recherche d'espèces à caractère envahissant à invasif
 - Favoriser la fréquentation, l'accueil et l'accompagnement du grand public et des scolaires sur site
 - Répondre aux attentes des propriétaires pour améliorer la prise en compte de la biodiversité

- **Permettre l'appropriation des enjeux de conservation de la biodiversité en zone humide par les acteurs et partenaires locaux, grand public et scolaires** : mettre en œuvre des actions de valorisation auprès des acteurs locaux, du grand public et des scolaires avec notamment la création d'un sentier de découverte.

Les partenaires pour ce projet sont : le Département de Maine et Loire, la LPO Anjou (LPO 49), le SMBAA

OPÉRATION 7 : Mise en œuvre du plan de gestion du refuge LPO de Fougeré à Baugé en Anjou

Périmètre de 6 ha situé sur la commune déléguée de Fougeré, aux abords de 2 cours d'eau : le Verdun et le Grez Follet, son affluent. Cette zone humide comprend une station de lagunage avec 2 frênaies plantées de part et d'autre, une peupleraie et une prairie de fauche. Le site est déclaré « refuge LPO » depuis 2013.

La commune de Baugé-en-Anjou et la LPO portent depuis 2013 le site en tant que « refuge LPO » et développent un projet de restauration et de valorisation du site ayant pour objectifs :

- Rationnaliser la gestion du site, dans un souci paysager et de préservation de la richesse biologique
- Préserver les espèces de valeur patrimoniale en adoptant une gestion optimale des zones les plus riches
- Favoriser les espèces supports d'une gestion intégrée (auxiliaires), en développant des habitats favorables
- Expérimenter des méthodes de gestion
- Mener un plan de communication pertinent auprès de différents publics, afin de valoriser la démarche.

Les opérations prévues au plan de gestion comprennent notamment :

- Envisager la reconversion des peupleraies en prairies.
- Conduire les frênes en têtards.
- Renforcer la ripisylve et obtenir un linéaire continu non mité.
- Développer des micro-habitats par la mise en place de tas de bois.
- Carrière : couper les peupliers dans et en périphérie de la zone. Exporter les coupes et en conserver en tas de bois
- Proposer au grand public et aux écoles des sorties de découverte nature.

Le partenaire pour ce projet est la LPO Anjou.

OPÉRATION 8 : Mise en œuvre du plan de gestion de la biodiversité sur le camping municipal de Baugé en Anjou

La commune de Baugé en Anjou gère en régie un camping sur la commune déléguée de Baugé, au cœur de l'ENS de la Vallée du Couasnon. A ce titre, la LPO a accompagné les gestionnaires du site afin qu'ils améliorent leur gestion du site permettant ainsi un meilleur accueil de la biodiversité. Des préconisations de gestion ont été faites :

- Installation de nichoirs à passereaux
- Mise en place de gîtes à chauves-souris
- Mise en place d'hôtels à insectes
- Création de tas de bois/pierres
- Création de bandes enherbées/prairies fleuries
- Fauches tardives des berges du Couasnon
- Mise en place d'un réseau de haies plus naturel
- Réduction de la pollution lumineuse
- Création de panneaux pédagogiques et d'animations à destination des campeurs

Le partenaire pour ce projet est la LPO Anjou.

OPÉRATION 9 : Préservation de la zone humide des Courroux à Mazé-Milon

En 2014, la commune de Mazé-Milon a mis en place avec le PNR un plan de gestion sur la zone humide des Courroux. Ce plan a permis de défricher une peupleraie, d'aménager en prairie une surface de 22 hectares et d'installer un agriculteur. Le plan de gestion s'est fait en concertation avec les chasseurs et la LPO. La collectivité doit désormais assurer le maintien en l'état du site.

Ce projet est réalisé en partenariat avec PNR, la LPO, la Fédération Départementale des Chasseurs 49, l'exploitant agricole.

OPÉRATION 10 : Remise à jour du plan de gestion de la zone humide de la Grenouillerie à Mazé-Milon

Le site de 6 hectares était, à l'origine, constitué d'une roselière, de cultures maraîchères et de plantations de peupliers. Ces derniers n'ont pas résisté à la tempête de juillet 2003. Le projet d'aménagement de la zone humide a alors été décidé pour valoriser ce site.

Depuis 2012, la Ligue pour la Protection des Oiseaux (LPO) et la ville de Mazé-Milon travaillent ensemble afin que les aménagements et la gestion de la zone humide favorisent la faune et la flore naturelles. À ce titre, la LPO a délivré l'agrément « refuge LPO » collectivité à la zone humide de la Grenouillerie.

Le Parc naturel régional Loire Anjou Touraine a également accompagné la commune dans sa démarche d'aménagement et de préservation. Ces deux partenaires conjuguent aujourd'hui leurs talents pour faire vivre cet espace et le faire découvrir au plus grand nombre. Des animations de découverte de la nature, fabrication de nichoirs, construction d'abris pour les insectes, sont ainsi régulièrement proposées aux enfants des écoles du territoire. Il s'agit d'un endroit très agréable où aller se promener en famille, à l'affût de la faune exceptionnelle qui loge ici. C'est aussi sur cette zone que sont plantés les arbres à l'initiative du conseil des jeunes, pour les naissances mazé-milonnaises des dernières années.

Aujourd'hui la commune de Mazé-Milon souhaite réhabiliter cette zone et remettre en marche le partenariat avec la LPO. Pour ce faire, plusieurs actions sont prévues :

- Remplacer le mobilier.
- Remplacer les nichoirs.
- Réenclencher la gestion de ce site en termes de promotion et de sensibilisation

Ce projet est réalisé en partenariat avec la LPO et le PNR.

OPÉRATION 11 : Ouverture au public du Bois des Valinières à Mazé-Milon

Le Bois de Valinières appartient aujourd'hui à de nombreux propriétaires. Mazé-Milon souhaiterait ouvrir ce bois au public. Plusieurs phases sont prévues pour ce projet :

- Recensement parcellaire du Bois,
- Prise de contact avec les propriétaires fonciers sur cette emprise de 6 à 7 ha,
- Négociation pour une acquisition ou une mise à disposition des terrains,
- Réalisation d'aménagement en termes de cheminement et d'accès,
- Élaboration d'un plan de gestion.

Ce projet est réalisé en partenariat avec le PNR, l'ONF, les services de l'État, le Département au titre des Espaces Naturels Sensibles, l'association de randonnée de la commune, les associations de chasse du territoire.

OPÉRATION 12 : Initier des actions de conservation sur la Vallée de la Maulne à Noyant-Villages

La Vallée de la Maulne constitue un ensemble de 700 hectares, composé de pentes marquées, d'affleurements calcaires, de bois et de bocage, de prairies humides et de coteaux. Située sur la commune de Noyant-Villages (commune associée de Broc), elle présente ainsi une mosaïque remarquable d'habitats imbriqués et connectés. Epicentre de ce vallon préservé, la cave de Broc est identifiée comme d'importance

internationale et correspond à l'un des sites les plus importants de la région, tant pour l'hibernation que pour la reproduction des chiroptères (4 espèces en nurseries nombreuses dont la moitié des effectifs régionaux du rarissime Rhinolophe euryale - mammifère le plus menacé des Pays de la Loire).

En l'état des connaissances, l'enjeu de la préservation de cette vallée porte également sur d'autres espèces particulièrement menacées et objets de plan d'actions (Grenouille rousse, Loutre) ; ainsi que sur le maintien des pratiques agricoles et forestières de fonds de vallons humides et coteaux secs en partie boisés qui façonnent ce paysage devenu rare en Anjou.

La commune et la communauté de communes ont été sensibilisées à la préservation de cette vallée intégrant un réseau de cavités à chauves-souris d'intérêt international. Elles se sont montrées intéressées et vigilantes vis-à-vis de la pérennité du modèle agricole local et des exploitations, autour de l'élevage bovin notamment. Les questions forestières sont également importantes sur ce territoire. Différentes actions ont été identifiées :

- synthèse socio-économique des usages agricoles et forestiers de la vallée,
- sensibilisation des exploitants agricoles, des propriétaires et des élus sur les enjeux en termes de biodiversité de ce secteur,
- choix de l'entité de gestion adéquate et des outils à déployer (périmètre ENS à déterminer notamment),
- protection réglementaire dans le cadre des documents d'urbanisme (PLU et SCOT), avec la création de couche annexe d'information par exemple,
- préservation physique et entretien des cavités et de leur milieu environnant (zone de chasse et de déplacement des chiroptères depuis les gîtes), par le biais de plans de gestion contractualisés avec les propriétaires,
- demande de classement du site en Espace Naturel Sensible et actualisation de la ZNIEFF,
- réalisation d'un plan de gestion, intégrant des actions à définir (actions agricoles, gestion des souterrains, du cours d'eau, lien avec la gestion forestière, etc.).

Le travail de sensibilisation et de prise en compte de ces enjeux a commencé à travers l'élaboration des documents d'urbanisme, dans le PLU et dans le SCOT. En effet, le SCOT intègre une trame noire qui vise à identifier les enjeux pour la faune nocturne, dans l'objectif de préserver leurs corridors de déplacements. Ce sujet a été abordé lors de l'atelier « trame verte et bleue ». La démarche PLU de Noyant-Villages a intégré un travail de concertation avec les agriculteurs, notamment sur les enjeux de biodiversité.

Par ailleurs, comme précisé dans l'action 9 – sensibiliser le grand public à la préservation de la biodiversité, des actions de sensibilisation des habitants ont été proposées sur la thématique des chiroptères.

L'année 2021 sera l'occasion de poursuivre la concertation avec les acteurs locaux pour définir les objectifs et les moyens affectés à cette opération, mais aussi d'acter le classement du site en Espace Naturel Sensible. La chambre d'agriculture a prévu de mener une première approche socio-économique agricole du territoire au deuxième semestre 2021, dans le cadre de sa convention avec le Département sur les ENS. L'élaboration du plan de gestion et la mise en œuvre des actions est envisagée pour 2022-2023, lorsque les financements auront été demandés et les crédits prévus aux budgets prévisionnels.

Les partenaires pressentis pour ce projet sont la LPO, l'association EDEN, la chambre d'agriculture régionale, le CRPF, la Région et le Département de Maine-et-Loire.

Objectifs généraux :

- Assurer à long terme et améliorer la fonctionnalité écologique des habitats
- Restaurer les espaces naturels à enjeux et contribuer au maintien et au renforcement des trames vertes et bleues ;
- Participer à l'atteinte du bon état des eaux (tel que demandé dans la directive cadre européenne sur l'eau) ;

- Mieux connaître puis restaurer les mares, étangs afin de maintenir ou favoriser la biodiversité (ordinaire ou exceptionnelle) inféodée à ces milieux
- Permettre l'appropriation des enjeux de conservation de la biodiversité et des zones humides par les acteurs et partenaires locaux, grand public et scolaires

Objectifs spécifiques :

Réhabilitation d'une peupleraie en verger conservatoire Chemin du Petit Anjou sur Beaufort-en-Anjou

- Faire connaître les espèces, les milieux et leurs dynamiques d'évolution ;

Restauration de zones humides à La Ménitrie

- Restaurer et créer des mares forestières sur ces deux massifs. Vingt mares au total sont concernées par ce projet pensé en faveur des milieux humides et des espèces qui y sont attachées
- Appuyer l'économie agricole locale (valorisation des parcelles restaurées par la mise en place d'une activité d'élevage)

Bois des Valinières

- Protéger l'arbre sur le territoire en tant que réservoir de biodiversité
- Augmenter la capacité de stockage du carbone
- Valoriser les espaces boisés
- Rendre accessible un espace naturel boisé à proximité d'un éco quartier de 180 logements en cours de viabilisation et à proximité de l'agglomération.
- Renforcer l'attractivité de la commune.
- Permettre la cohabitation de plusieurs usages

Résultats attendus / Indicateurs de suivi et d'évaluation :

Etude préalable pour la restauration des milieux aquatiques de la Vallée des Cartes : la réalisation de l'étude et la mise en place d'un plan d'action

Etude et restauration des mares et des boires Beaufort-en-Anjou : surface de mares et de boires créées à proximité de la rivière du Couesnon, nombre de mares et de boires reprises à la Brideraie proche du Couesnon, Chemin du Petit Anjou, dans le Marais

Etude et restauration des mares Baugé-en-Anjou : nombre d'espèces (faune, flore) contactées lors des inventaires

Réhabilitation d'une peupleraie en verger conservatoire : nombre et espèces d'arbres abattus, surface de mares créées, nombre de fruitiers plantés

Restauration des zones humides sur la Ménitrie : longueur de haies créées, nombre d'arbres plantés, nombre d'arbres têtards créée ou repris, nombre et espèces d'arbres abattus, nombre et surface de mares créées

Plan de gestion ENS : nombre de propriétaires contactés et sensibilisés aux ENS, nombre de parcelles achetées dans le cadre du droit de préemption ENS délégué par le Département, évolution du nombre de contacts avec les espèces patrimoniales des sites, nombre de kilomètres de sentier pédagogique...

Préservation de la zone humide des Courroux : respect du plan de gestion actuel, évaluation annuelle du PNR

Remise à jour du plan de gestion de la zone humide de la Grenouillerie : remplacement effectif du mobilier, inscription aux projets pédagogiques des différentes structures, fréquentation sur le site.

Ouverture au public du Bois des Valinières : superficie du bois ouverte au public, usages mis en place (promenade, chasse, agroforesterie), création de cheminements, mise en place d'un plan de gestion, valorisation de cet espace dans les supports de communication de la commune

Vallée de la Maulne : diagnostic socio-économique agricole réalisé, réunion locale de sensibilisation réalisée, inscription au PLU et SCOT le cas échéant, nombre de cavités à chauves-souris avec intégrité physique préservée, actualisation de la ZNIEFF (type 1 sur les cavités et type 2 sur l'ensemble du vallon), ajout au Plan Départemental des ENS, Plan de Gestion ENS rédigé et lancé.

Action 3 : Élaboration d'une charte forestière de territoire	Code : 3
Description de l'action : Avec 22,2% de la surface des sols occupée par les forêts et les milieux semi-naturels (bien supérieur à la moyenne régionale de 8,4%), de nombreux massifs boisés sont présents sur le territoire communautaire de Bugeois-Vallée. La surface totale de boisement est de 7 560 ha de feuillus, 5 350 ha de conifères et 5 290 ha de forêt mixte (selon les données de Corine Land Cover de 2012). Cette surface boisée a la capacité d'absorber les émissions de gaz à effet de serre et de polluants atmosphériques ; cela constitue donc un intérêt majeur pour la qualité de l'air et la lutte contre les changements climatiques. Enjeu économique, socio-culturel et écologique, la forêt est un élément d'identité du territoire. Afin d'éviter la concurrence entre la filière bois/énergie et bois d'œuvre, de prendre en compte les conséquences du changement climatique et de valoriser la forêt auprès du public, la CCBV inscrit sa volonté d'instituer une charte forestière de territoire (CFT) dans son PCAET. Cette démarche s'inscrit également dans la stratégie touristique de Bugeois-Vallée, approuvée en juillet 2019. En effet, une CFT est un outil d'aménagement et de développement durable des territoires qui permet de prendre en compte les forêts dans leur contexte économique, écologique, social et culturel. Une charte est un projet collectif prenant en compte chaque partie des services ou productions de la forêt et inscrivant celle-ci comme une composante forte du développement territorial. Trois phases sont nécessaires à l'élaboration de la CFT : – Phase d'élaboration (6 mois) : réalisation d'un diagnostic du territoire et identification des enjeux forestiers locaux – Phase de définition du plan d'actions (6 mois) : rédaction et contextualisation du plan d'actions – Phase de mise en œuvre du programme d'actions (3 ans) : accompagnement à la réalisation des actions par un animateur à temps plein <i>Les partenaires pour cette action seront Atlanbois, Parc naturel régional Loire Anjou Touraine, CRPF, ONF, Région, LEADER.</i>	
Objectifs généraux : – Développer l'économie forestière locale (emplois non délocalisables) en renforçant la filière forêt-bois – Valoriser la multifonctionnalité des forêts (rôles économique, social et écologique) – Dynamiser la gestion des forêts et espaces naturels – Sensibiliser à la protection de la forêt pour favoriser une culture forestière	
Résultats attendus / Indicateurs de suivi et d'évaluation : <u>Charte forestière territoriale</u> : Réalisation du diagnostic, nombre et participation des acteurs et partenaires, écriture d'un plan d'actions, nombre d'actions réalisées dans le plan d'actions	

Description de l'action :

La plupart des communes du territoire sont engagées depuis plusieurs années dans le programme départemental de plantation de haies bocagères, en lien avec le Département et la chambre d'agriculture. Les haies ont en effet un intérêt fort pour la biodiversité et pour les paysages.

OPÉRATION 1 : Diagnostic et plan de gestion des haies à Beaufort-en-Anjou

La commune de Beaufort-en-Anjou souhaite renforcer sa connaissance sur l'état et l'entretien de ses haies. La commune va ainsi élaborer un diagnostic des haies/un plan de gestion des haies sur son territoire pour connaître les essences présentes, l'étendue et les interventions nécessaires.

Le partenaire pour cette action sera l'AFAC.

OPÉRATION 2 : Plan "arbres" à Baugé-en-Anjou

La commune de Baugé en Anjou souhaite poursuivre et accentuer son engagement en faveur de l'arbre sur son territoire, à travers la mise en place d'un plan « arbres ».

L'objectif est de réaliser un schéma directeur qui permettra d'avoir une planification globale et pluriannuelle des plantations d'arbres qui traitera à la fois des arbres d'alignement, de parcs et de jardins, des boisements d'espaces naturels... Plusieurs actions sont envisagées :

- Accroître la connaissance du patrimoine, par la comptabilisation et l'identification précise des arbres, et par un état des lieux de leur situation phytosanitaire. Ce travail de diagnostic a été amorcé en 2020 par le recensement des arbres de tous les espaces verts municipaux de la commune déléguée de Baugé.
- Préserver le patrimoine existant, aussi bien d'un point juridique en protégeant les présences arborées et arbres remarquables, que d'un point de vue sanitaire par la programmation d'un entretien régulier.
- Renouveler le patrimoine, par une programmation qui intègre :
 - le réchauffement climatique (choix d'essences adaptées), notamment pour lutter contre les îlots de chaleur (écoles, parkings, bâtiments communaux...), réduire les émissions de gaz à effet de serre et améliorer la gestion des eaux pluviales
 - la qualification et l'identification des entrées de ville sur la commune nouvelle
- Conforter le patrimoine, en identifiant les espaces, parcs, rues... en capacité d'accueillir de nouvelles plantations.
- Identifier (ou planter) des arbres signaux qui marquent le paysage par leur présence, leur développement, leur port ou leurs spécificités liées à leur espèce (notion d'arbre « signal »)
- Valoriser le patrimoine par des moyens de sensibilisation et de communication, qui intègrent la pose de panneaux pédagogiques, le développement d'animations...

Les partenaires pour ce projet sont la Chambre d'agriculture, le Département de Maine et Loire, le CAUE, les services environnement et espaces verts/voirie de la commune.

OPÉRATION 3 : Soutien à la plantation de haies à Noyant-Villages et à Mazé-Milon

Dans le cadre du programme de restauration du bocage financé par le Département de Maine-et-Loire, porté par Noyant-Villages et Mazé-Milon, les habitants peuvent bénéficier d'un accompagnement financier et technique pour leurs projets de plantation.

Le conseil départemental finance la plantation de haies bocagères (encadrement technique, fournitures et plants) à hauteur de 50 %. Les 50% restants sont à la charge des planteurs.

A/ À Noyant-Villages

À Noyant-Villages, la commune agit en tant que porteur de projet. L'accompagnement technique des planteurs est effectué par l'association EDEN. Une réponse à l'appel à projet a été faite en 2018, 2019 et 2020. Au total, 2355 mètres linéaires de haies ont ainsi été replantés en 2018 sur la commune, 2916 mètres linéaires en 2019.

Les partenaires pour cette action sont l'association EDEN et le Département du Maine-et-Loire.

B/ À Mazé-Milon

L'opération est menée à Mazé-Milon également, en partenariat avec le SMBAA et la chambre d'agriculture.

Ce projet est réalisé en partenariat avec la chambre d'agriculture, le département ainsi que le SMBAA.

OPÉRATION 4 : Promotion de la gestion durable des haies au travers de l'outil PGDH

Le Plan de Gestion Durable des Haies (PGDH) est un outil pratique récent de gestion des haies destiné en priorité aux agriculteurs mais aussi utilisable par les collectivités.

Le PGDH (source AFAC Agroforesterie) :

- Apporte une meilleure connaissance des haies, de son exploitation et de leur état (cartographie de l'ensemble du linéaire de haies, calcul de densité/ha, description des différents types de haies présents sur l'exploitation, recensement des essences majoritaires composant les haies, diagnostic de l'état des haies (sénescence, vigoureuse) et des pratiques d'entretien en cours (passage du lamier, piétinement de la haie par le bétail, usage des produits phyto...) ;
- Dresse un contexte réglementaire, territorial et pédoclimatique en lien avec les haies ;
- Évalue précisément la qualité d'habitat de la haie pour la biodiversité et un indicateur d'évaluation de la capacité de stockage de carbone supplémentaire par la bonne gestion (principe d'additionnalité) ;
- Planifie les travaux de coupe et de gestion selon des niveaux de priorité d'intervention (pour chaque haie, avec trois niveaux de priorité sur des périodes de 5 ans, dans un cycle de 10-20 ans en fonction du type de haie) ;
- Calcule le prélèvement possible sans épuiser la ressource et une estimation du cycle de prélèvement en vue d'une valorisation du bois (approche filière économique) ;
- Donne les itinéraires techniques et les modalités de gestion durable adaptés aux objectifs de l'exploitant et aux types de haies ;
- Propose des travaux d'amélioration des haies (plantation de nouvelles haies, regarni...).

Le diagnostic initial réalisé assure une présomption de durabilité dans la planification de la gestion des haies d'une exploitation qui sera nécessaire pour de nombreuses démarches autour des haies, comme le label Bois bocager géré durablement. Ainsi, il s'agira dans cette opération de favoriser l'utilisation de cet outil sur le territoire en s'appuyant sur les compétences des conseillers œuvrant sur le territoire au travers de l'AFAC Agroforesterie Pays de la Loire.

L'outil PGDH est aujourd'hui particulièrement adapté au milieu agricole. Au travers de cette opération, il est proposé de mener une expérimentation avec quelques collectivités pour améliorer l'outil, en recueillant les besoins spécifiques des élus et en complétant techniquement en conséquence l'outil.

Par ailleurs, dans le cadre de la mise en place de l'outil PGDH, un complément sera apporté sur la localisation des mares, de façon à contribuer à l'inventaire régional. Cette opération sera couplée avec les opérations en faveur de la préservation et de la plantation de haies portées par les communes de Beaufort-en-Anjou, Baugé-en-Anjou et Noyant-Villages.

Les partenaires nécessaires à la bonne réalisation de cette opération seront le Parc naturel régional Loire-Anjou-Touraine, les membres de l'AFAC, les collectivités, les agriculteurs.

Objectifs généraux

- Protéger l'arbre sur le territoire en tant que réservoir de biodiversité
- Augmenter la capacité de stockage du carbone
- Valoriser les haies
- Améliorer la gestion des eaux pluviales

Objectifs spécifiques :

Gestion des haies

- Connaître les méthodes d'entretien
- Former et sensibiliser sur les haies
- Lutter contre les îlots de chaleur
- Etendre le maillage bocager
- Renforcer la connaissance sur les haies et les valoriser

Résultats attendus / Indicateurs de suivi et d'évaluation :

Réflexion sur les haies déjà plantées et plantations prévisionnelles : nombre d'études sur les haies, nombre de formation/sensibilisation aux haies

Préservation et plantation de haies bocagères : Plantation de haies bocagères mètres linéaires de haies bocagères plantés annuellement

PGDH : Réalisation de 2 PGDH agricoles et 2 PGDH collectivités

Action 5 : Accompagner la mise en œuvre de la gestion différenciée sur les espaces verts et naturels du territoire

Code : 5

OPÉRATION 1 : Développement de l'éco-pâturage

L'éco-pâturage est un mode d'entretien écologique des espaces naturels par le pâturage d'animaux herbivores. Ce mode de gestion différenciée permet d'éviter l'emploi d'outils mécaniques (avec une consommation énergétique et des nuisances sonores associées) ou de produits phytosanitaires. Cela permet de maintenir une flore diversifiée (notamment les espèces anciennes et rustiques), tout en diminuant les coûts de gestion et l'empreinte écologique du gestionnaire.

Cela répond ainsi aux objectifs des communes en termes de gestion de leurs espaces verts et naturels :

- Rationaliser la gestion des espaces verts en y affectant les ressources humaines et matérielles nécessaires
- Restaurer, préserver et gérer la biodiversité, en limitant l'artificialisation, les pollutions (engrais, pesticides, pollution et/ou mortalité de la faune induite par les engins)
- Limiter l'utilisation des pesticides et désherbants
- Favoriser la diversité des milieux et des espèces
- Améliorer la qualité de vie et d'usage des habitants en diversifiant les qualités paysagères des espaces verts et milieux semi-naturels

Plusieurs communes du territoire Bugeois-Vallée se sont ainsi lancées dans la mise en œuvre d'éco-pâturage sur certains de leurs espaces verts. Cela implique différentes étapes :

- La pose de clôtures fixes et électriques, de barrières, broyage linéaire sur le tracé de la pose des clôtures, installation d'abreuvoirs et d'abris, prévision des accès à l'eau et abris éventuellement ;
- Le choix du prestataire pour la mise à disposition d'animaux et la contractualisation avec lui
- L'information et la sensibilisation du public via l'installation de panneaux de communication sur les sites concernés, éventuellement

A/ Déploiement sur 4 nouveaux sites de la commune de Beaufort-en-Anjou

Depuis trois ans, la commune de Beaufort-en-Anjou a mis en place de l'éco-pâturage sur les espaces verts de la butte du Château de Beaufort-en-Vallée et de l'écoparc de la commune déléguée de Gée. Quatre nouveaux sites ont été retenus :

- "Les marais" route d'Epinay
- Les champs de la ville
- La parcelle communale rue de la Petite Porte
- La parcelle de la chambre d'agriculture

Les partenaires pour cette action seront le Parc naturel régional Loire-Anjou-Touraine, la Chambre régionale d'agriculture, la Chambre d'agriculture du Maine-et-Loire.

B/ Développement de l'éco-pâturage sur la commune de Baugé en Anjou

Chaque année, un inventaire des parcelles potentielles est effectué par la commune de Baugé-en-Anjou, ces dernières sont ensuite clôturées si nécessaire. Une convention passée avec un éleveur de la commune permet la mise en place des animaux : brebis solognotes, vaches high land...

Un suivi de l'impact de l'éco-pâturage sur la biodiversité est mené sur les parcelles à enjeux.

Les partenaires pour ce projet sont les services environnement et espaces verts de la commune, un éleveur sous convention, le CPIE Vallée de la Sarthe et du Loir (CPIE 72), la LPO Anjou (LPO 49).

C/ Mise en place d'éco-pâturage sur une zone inondable du PPRI

La commune de Mazé-Milon est propriétaire d'une parcelle de 3 500 m² entretenue par la collectivité située le long de la RD347 en zone inondable, qui n'a actuellement aucun usage particulier. Le projet d'éco-pâturage correspond à une gestion extensive de cette zone dans le cadre du plan de gestion différenciée. Le projet prévoit un volet de sensibilisation auprès des écoles et du service enfance. La réflexion sera à étendue aux riverains possédant des terrains inondables sur cette zone. L'aménagement de la parcelle sera porté par la collectivité, il s'agit par ailleurs d'une zone incluse dans le schéma de liaisons douces de la commune.

Ce projet est réalisé en partenariat avec des étudiants de BTS du lycée du Fresne, le PNR, un exploitant agricole et la chambre d'agriculture.

OPÉRATION 2 : Gestion différenciée et fauchage raisonné

La gestion différenciée des espaces verts des communes peut également prendre la forme d'un fauchage « raisonné ». Il s'agit de planifier et de rationaliser le fauchage des bords de route ou des espaces verts, qui permet d'améliorer la sécurité routière mais également de préserver la biodiversité.

En effet, le fauchage intensif entraîne l'érosion des sols et l'appauvrissement de la biodiversité locale, car il perturbe les cycles de vie des plantes fauchées et des espèces qui en dépendent (reproduction, nidification...). Le fauchage tardif laisse ainsi le temps aux espèces de se reproduire. Il est également possible de créer des zones « refuges », non fauchées d'une année sur l'autre, pour les papillons notamment.

Les usagers peuvent être surpris par la hauteur de la végétation et ainsi croire à un manque d'entretien du site ou des accotements de la route, au regard des pratiques antérieures. C'est pourquoi la communication et la sensibilisation sont des volets importants dans ce type d'action.

Par ailleurs, des synergies pourront se développer entre les communes pour l'achat de matériel, par exemple. Le matériel serait alors mutualisé entre les communes, si les plannings d'entretien des espaces verts de ces vastes communes sont conciliables.

A/ Fauchage raisonné à Beaufort-en-Anjou

La commune de Beaufort-en-Anjou souhaite communiquer sur les actions mises en œuvre dans le cadre de la gestion différenciée des espaces verts. Des panneaux expliquant l'intérêt de la fauche tardive, de la mise en place de fleurissement champêtre, de l'engazonnement des cimetières et de la coupe différenciée de l'herbe sur les espaces verts seraient installés sur le territoire communal.

En parallèle, l'achat d'une faucheuse serait réalisé pour disposer de matériel adapté pour assurer la gestion différenciée des espaces verts.

Le partenaire pour cette opération sera le Parc naturel régional Loire-Anjou-Touraine.

B/ Fauchage raisonné à Baugé en Anjou

La commune de Baugé en Anjou a engagé depuis plusieurs années une démarche de mise en œuvre de la gestion différenciée de ses espaces verts.

Dans ce cadre, la commune souhaite développer une gestion par fauchage raisonné sur certaines de ses parcelles. Chaque année, un inventaire des parcelles potentielles est effectué, ses dernières sont laissées en prairies naturelles et fauchées tardivement. Des panneaux de communication sont installés sur les sites concernés.

Un suivi de l'impact de la fauche tardive sur la biodiversité est mené sur les parcelles à enjeux.

Les partenaires pour ce projet sont : les services environnement et espaces verts de la communes, un éleveur sous convention, la LPO Anjou (LPO 49).

OPÉRATION 3 : Végétalisation de cinq ronds-points sur la commune de Beaufort-en-Anjou

Les ronds-points de la commune seraient aménagés avec une palette végétale emblématique du territoire communal. Les pépiniéristes ou horticulteurs locaux seront sollicités pour la fourniture des végétaux qui agrémenteront les ronds-points. Les ronds-points à aménager sont : Les Montansais, du Boulerot, de la Filerie, des petites mares, de la Loire et des Marillères.

Les aménagements prévus :

- Création d'un fleurissement pluriannuel sur la partie centrale du rond-point
- Création de zones d'enherbement sur la bordure intermédiaire du rond-point et les ilots centraux
- Restaurer les bordures périphériques du rond-point
- Création d'un fleurissement mellifère sur parcelles

Le partenaire pour cette opération sera le Parc naturel régional Loire-Anjou-Touraine.

Objectifs généraux :

- Maintenir la biodiversité
- Diminuer l'impact environnemental (réduction carbone, zéro traitement, fertilisation naturelle, zéro déchet, etc.)
- Substitution / complémentarité à l'entretien mécanique
- Entretenir des zones difficiles d'accès (zone humide, broussaille, sous-bois, milieu pentu, etc.)
- Créer un site agréable pour les promeneurs et autres usagers, notamment pour les enfants
- Créer un lieu d'échanges et de découvertes / Lien social
- Entretenir les espaces enherbés des collectivités de manière douce
- Sensibiliser et informer les habitants aux enjeux de la conservation de la biodiversité

Résultats attendus / Indicateurs de suivi et d'évaluation :

Eco-pâturage : linéaires de clôtures installés, surface pâturée, nombre d'animaux pâturant, nombre d'espèces (faune, flore) contactées lors des inventaires

Gestion différenciée et fauchage raisonné des espaces verts : nombre de panneaux installés, surface d'espaces verts entretenue en gestion différenciée, nombre d'espèces (faune, flore) contactées lors des inventaires

Description de l'action :

Dans le cadre de la révision actuelle du Schéma de cohérence territoriale de Baugeois-Vallée, le bureau d'études mène un travail sur la trame noire en identifiant les corridors de déplacements de la faune nocturne, croisés avec les points de lumière de l'éclairage public fournis par le syndicat intercommunal d'énergie du Maine-et-Loire (SIEML). Ce travail a également été réalisé pour le Plan Local d'Urbanisme (PLU) des Bois d'Anjou. La commune de Baugé-en-Anjou travaille actuellement sur ce sujet également.

OPÉRATION 1 : Intégrer la trame noire au PLU

75 % du territoire de la commune de Baugé en Anjou est le support de la TVB régionale, notamment par la présence de massifs forestiers importants reliant les départements de la Sarthe et du Maine-et-Loire. Par ailleurs, la commune accueille deux sites Natura 2000 qui présentent de nombreux enjeux en termes d'habitats et d'espèces, notamment floristiques et d'invertébrés : « Cavités souterraines de la Poinsonnière » à Le Vieil-Baugé et « Cavité souterraine de l'hôtel Hervé » à Cuon. Ces deux sites présentent de grands enjeux pour la préservation des chiroptères. Le site de la cavité souterraine de la Poinsonnière est d'ailleurs concerné par un arrêté de protection de biotope.

La commune de Baugé en Anjou souhaite donc définir les limites d'une trame noire sur son territoire, de façon à la faire explicitement apparaître dans le PLU, notamment vis à vis des zones à urbaniser. L'objectif est de limiter la dégradation et la fragmentation des habitats naturels dues à l'éclairage artificiel, par l'intermédiaire d'un réseau écologique formé de réservoirs et de corridors propices à la biodiversité nocturne.

Les partenaires pour ce projet sont les bureaux d'études CITADIA et EVEN Conseil, la LPO Anjou, le CPIE 72.

OPÉRATION 2 : Réaliser et mettre en œuvre un schéma d'aménagement lumière (SDAL)

La commune de Baugé en Anjou compte 55 km de voiries éclairées et 1819 points lumineux (répartis sur les 15 communes déléguées) et 90 armoires (pour 11900 habitants). Il apparaît en particulier sur la commune de Baugé en elle-même que l'éclairage est relativement disparate et vétuste. Il est un peu plus « uniforme » sur certaines communes déléguées telles que Vieil Baugé ou le Guédéniau mais reste cependant fort vétuste.

La réalisation d'un SDAL revêt, de ce fait, un enjeu fort avec une perspective importante de rationalisation des équipements, de gain énergétique et de travail sur les ambiances au service de la valorisation des centralités. Ceci en prenant en compte le contexte naturel remarquable qui est l'écrin de la commune nouvelle de Baugé et en travaillant, de ce fait spécifiquement, à l'aide des technologies adaptées et de prescriptions réalistes, la question essentielle, sur ce type de territoire, de la préservation de la biodiversité.

PHASE 1 : Diagnostic technique, qualitatif, repérages diurnes et nocturnes avec une analyse des besoins et des acteurs concernés (historique, urbanistique, sociologique, circulations, usages, environnementale : trames vertes, bleue et noire, sécuritaire, patrimoniale, culturel...)

PHASE 2 : Parcours nocturne avec le COPIL

PHASE 3 : Analyse des besoins et catégorisation des espaces publics à éclairer / prérequis

PHASE 4 : Elaboration du programme pluriannuel d'investissement

La commune de Baugé en Anjou est candidate à l'obtention du label « villes et villages étoilés » en 2020.

Les partenaires pour ce projet sont le SIEML, la LPO Anjou, l'ANPCEN.

Objectifs : – Améliorer le déplacement des espèces nocturnes par l'adaptation de la gestion de la lumière – Limiter la dégradation et la fragmentation des habitats naturels dues à l'éclairage artificiel – Limiter au maximum les pollutions et nuisances de tous types – Préserver et maintenir la biodiversité, en particulier la faune nocturne – Diminuer l'impact environnemental (réduction dépense énergétique...)
Résultats attendus / Indicateurs de suivi et d'évaluation : <u>SDAL sur Baugé en Anjou</u> : nombre de points lumineux adaptés pour la protection de la biodiversité nocturne

OPÉRATION 1 : Réalisation d'un diagnostic environnemental sur les Bois d'Anjou

Le diagnostic sera effectué sur les 3 communes déléguées des Bois d'Anjou : Brion, Fontaine-Guérin et Saint-Georges-du-Bois par des techniciens de la Chambre d'Agriculture qui recherche une commune « test » pour lancer son programme de diagnostic environnemental. Le diagnostic se déroulera de la manière suivante :

- Réaliser un diagnostic de notre territoire pour connaître et identifier nos ressources
- Déterminer la biodiversité présente : état des lieux de la faune et de la flore
- Renforcer l'acquisition des connaissances sur les zones agricoles et naturelles
- Inventorier, localiser et cartographier les zones humides
- Evaluer les trames verte, bleue communale et noire : caractéristiques et fonctionnalités
- Identifier les enjeux forestiers locaux
- Constituer un préalable à la mise en œuvre de projets à destination de la population

L'étude commencera à l'automne 2020 et comprendra plusieurs phases :

- La réalisation d'un état des lieux
- La définition d'enjeux et d'objectifs de gestion

Ce diagnostic pourra s'intégrer de manière plus large dans un Atlas de Biodiversité Communale (ABC), en répondant à l'appel à projet annuel de l'Office Français pour la Biodiversité (OFB).

Les partenaires nécessaires à la bonne réalisation de cette opération seront le Parc naturel régional Loire-Anjou-Touraine, la Chambre d'Agriculture, la collectivité, les agriculteurs, la Fédération Départementale des Chasseurs 49 et les habitants.

OPÉRATION 2 : Élaboration d'un Atlas de la Biodiversité Communale à Noyant-Villages

La commune nouvelle de Noyant-Villages bénéficie d'un patrimoine naturel riche et préservé. Le territoire communal est caractérisé par trois grands espaces naturels :

- Un espace hydrographique composé de 4 cours d'eau principaux, des zones humides, des plans d'eau et des mares,
- De nombreux espaces de boisement,
- Le réseau bocager

Sur le territoire de la commune nouvelle de Noyant-Villages, les zones humides se caractérisent selon différentes formes :

- L'ensemble des fonds de vallées (Le Lathan, La Marconne, La Maulne, Le Couasnon...),
- Des plans d'eau (Celui de Dénezé-sous-leLude ou Chigné),
- Les mares du territoire communal.

Ces dernières ont été recensées par l'association EDEN. Elles représentent une surface totale de près de 42 hectares. La plupart de ces mares sont situées sur 3 communes déléguées : Auverse (11,8% de la surface en mare), Chigné (10,7% de surface en mare) et Noyant (12,2% de la surface en mare).

La DREAL a mené une étude permettant la pré-localisation des zones humides sur le département du Maine-et-Loire et notamment sur le territoire de Noyant-Villages. Cette étude a révélé la présence de surfaces humides de l'ordre de 1 038 hectares répartis sur l'ensemble de la commune nouvelle de Noyant-Villages.

Les massifs boisés, bois et autres bosquets sont particulièrement présents sur l'ensemble du territoire communal. Ils correspondent à une surface totale de l'ordre de 8 386 hectares, soit environ 28% de la superficie communale. Les boisements les plus importants en termes de superficie sont situés dans la partie sud de la commune et plus précisément sur les communes déléguées de Linières-Bouton et Parçay-les-Pins (la forêt de Pont Ménard, le Bois de la Graine de Sapin...).

Ces boisements sont complétés par les franges boisées de certaines vallées telles que celles des cours d'eau du Lathan, de la Marconne, de la Maulne, du Couasnon... Ces zones boisées présentent un intérêt à la fois en termes de diversité paysagère et environnementale, ainsi qu'en raison de leur apport dans la qualité écologique des milieux. Ces boisements ont aussi un rôle hydrologique.

Le territoire communal présente un bocage vallonné, plus ou moins dense selon les secteurs. L'association EDEN a réalisé l'inventaire de l'ensemble du réseau bocager sur chacune des communes déléguées du territoire de Noyant-Villages. Au total, 902 kilomètres de haies ont été recensés, 45% sur les 4 communes déléguées de Chigné (11,1%), Genneteil (11,1%), Lasse (11,6%) et Noyant (11,3%).

Par ailleurs, la commune de Noyant-Villages est concernée par un site bénéficiant de protections réglementaires : le site Natura 2000 FR2410016 « Lac de Rillé et forêts voisines d'Anjou et de Touraine » situé dans la partie sud du territoire communal. Les communes déléguées concernées par le périmètre du site sont Linières-Bouton, Méon, Noyant, Parçay-les-Pins et Breil. Le site s'étend sur 43 957 hectares à la fois sur le département du Maine-et-Loire et d'Indre-et-Loire. Le site Natura 2000 se compose principalement de forêts caducifoliées (48%) et de forêts de résineux (23%). Compris entre une altitude de 40 mètres et 120 mètres, l'intérêt du site Natura 2000 repose en premier lieu sur la présence en période de reproduction de la Cigogne noire, espèce rare en Europe et vulnérable au niveau français (liste rouge).

En outre, la commune de Noyant-Villages fait partie du périmètre de plusieurs ZNIEFF de type II (Massif forestier de la Breille-les-Pins, de Pont Ménard, Bois de la Graine de Sapin, zones de transitions et lac de Rillé,

Vallon du ruisseau de la riverolle et bois voisins, Forêt de Bareille, Bois Lanfray, Vallée de la Maulne...), mais également de type I (Prairies humides du ruisseau du Grue-de-Bré, Vallée des Cartes et de la Vesotière, Vallon humide en forêt de Bareilles, Pelouses et boisements calcaires entre Chalonnes-sous-le-Lude et Broc, Forêt de Chandélais...).

On peut également noter que la forêt de Chandélais (à l'ouest de la commune), le Bois calcaires entre Chalonnes-sous-le-Lude et Broc, la vallée de la Riverolle, la vallée du Couasnon et les sources de la vallée des Cartes (sur la limite nord-ouest du territoire communal) constituent des secteurs classés en Espace Naturel Sensible. Cette classification a été mise en place dans le but de préserver la qualité des sites, des paysages, des milieux naturels et d'assurer la sauvegarde des habitats naturels.

Ces différents espaces naturels remarquables constituent les principaux réservoirs de biodiversité sur la commune, en lien avec le réseau bocager, les boisements et les zones humides, qui participent au fonctionnement écologique global du territoire, à travers sa trame verte et bleue.

La biodiversité est donc un atout fort pour ce territoire rural, pouvant le faire reconnaître et rayonner pour la qualité de son cadre de vie. En lien avec les pratiques agricoles et sylvicoles, la commune de Noyant-Villages souhaite approfondir la connaissance de son patrimoine naturel pour mieux le préserver et le valoriser. En se dotant d'un diagnostic exhaustif et stratégique de la faune, de la flore et des habitats naturels, la collectivité pourra ainsi agir de façon plus ciblée et efficace sur les secteurs et thématiques à enjeux. La participation des habitants, des élus et des acteurs concernés (propriétaires forestiers, exploitants agricoles...) est par ailleurs importante, pour les sensibiliser, leur faire comprendre les enjeux et les encourager à agir en faveur de cette biodiversité.

L'Atlas de la Biodiversité Communale (ABC) semble ainsi être un outil approprié pour avoir une connaissance globale sur les enjeux de biodiversité, qui pourront être intégrés et mieux pris en compte

dans les futurs projets d'aménagement et de développement du territoire. L'inventaire naturaliste de terrain et la cartographie des enjeux pourront mener à l'identification et à la mise en œuvre d'actions concrètes pour préserver et valoriser le patrimoine naturel, qui s'agissent d'espèces menacées ou spécialisées. C'est une première étape dans la réduction de l'empreinte écologique sur les écosystèmes.

La commune de Noyant-Villages va donc se positionner dans le cadre de l'appel à projet « Atlas de Biodiversité Communale » 2021 de l'Office Français pour la Biodiversité (OFB), afin d'obtenir les financements qui lui permettront de lancer ce projet.

Objectifs généraux :

- Assurer la restauration et la valorisation des zones agricoles et naturelles ; restauration des prairies, entretien des haies, valorisation des zones humides
- Valoriser nos parcelles communales par la mise en place d'activités agricoles (pâturage et/ou fauche) ou assimilés et
- Prendre en compte les surfaces boisées forêts dans leur contexte économique, écologique, social et culturel
- Connaissance du patrimoine végétal communal : pour le préserver et le mettre en valeur
- Améliorer la connaissance de la biodiversité (faune, flore, habitats) et sensibiliser les habitants, élus et acteurs à celle-ci
- Identifier les secteurs et espèces à enjeux et les intégrer aux futurs projets d'aménagement

Résultats attendus / Indicateurs de suivi et d'évaluation :

Inventaire des surfaces communales : superficies (ha), recensement des chemins communaux pour leur exploitation, nombre et essences d'arbres, zones humides effectives et nombre et surface de mares, ouverture au public de parcelles communales ou privées, définition d'un plan d'actions pour les prochaines années (accompagnement à la réalisation des actions, proposition d'un programme pluriannuel chiffré), diffusion du diagnostic environnemental auprès des structures concernées du (Département, Région, CCBV...) et mise à disposition des administrés (pour usages ultérieurs).

ABC : sélection de la candidature par l'OFB, lancement de l'ABC, participation des différents publics ciblés, réalisation d'un inventaire de terrain, réalisation de la cartographie des enjeux, définition d'un plan d'actions.

OPÉRATION 1 : Fleurissement des pieds de mur sur Baugé-en-Anjou

La commune de Baugé-en-Anjou envisage de « semer plutôt que désherber » en proposant gratuitement aux Baugeois la création de plates-bandes de 0,20 m de large au pied de leur façade ou de leur muret de maison et en installant des vivaces ou des semis fleuris. La commune prendra en charge les travaux et la plantation et l'habitant devra prendre soin de sa plate-bande.

Les partenaires pour ce projet sont : les habitants, les associations locales, le service espaces verts.

OPÉRATION 2 : Nature en ville

Expérimentation d'une opération test d'aménagements en génie écologique dans une commune « test ». Bien que l'urbanisation soit l'une des causes majeures de la dégradation de la biodiversité mondiale, paradoxalement, elle peut également jouer un rôle fondamental dans sa conservation. Les villes et villages du territoire comportent des espaces naturels très variés dans leurs compositions, leurs surfaces et, finalement, dans leur rôle.

Du parc public jardiné à la friche qui s'est installée à la faveur d'une indivision de propriété, des bords de rivière aux murets végétalisés du cimetière, chaque habitat naturel interfère avec l'habitat humain. En plus d'être favorables à la biodiversité, ces espaces rendent de nombreux services éco-systémiques : composante esthétique du cadre de vie, climatisation naturelle d'espaces souvent minéraux, aide à la régulation des eaux de ruissellement, assèchement des murs de tuffeau...

Dans le secteur urbanisé d'une commune « test » (à déterminer), l'action expérimentale proposée consiste à :

- Caractériser et cartographier les écosystèmes des espaces urbains dont le fonctionnement contribue à rendre des services utiles aux communautés vivantes du territoire. Au-delà de l'inventaire du patrimoine naturel, il s'agit d'étudier le rôle d'infrastructure naturelle de la biodiversité et son interaction avec les questions de santé, d'eau ou de microclimat,
- S'appuyer sur l'usage de ces espaces par les habitants afin de déterminer leur appréciation du rôle de la nature dans leur cadre de vie. Cette analyse doit permettre d'exprimer les atouts et contraintes. Dans un second temps, les mobiliser pour co-construire un programme de travaux pertinents,
- Impliquer les agents de la collectivité dans le diagnostic et la définition d'un schéma de référence et du programme de travaux,
- Engager une expérimentation pratique sur une opération d'aménagement issue de cette concertation : végétalisation de pied de murs, bassin naturel tampon d'eaux de pluie, boisement d'un délaissé urbain, etc.
- Publication retour d'expérience

Les partenaires liés à cette opération seront : le Parc naturel régional Loire-Anjou-Touraine, les habitants, les associations locales, les élus...

Objectifs :

- Ramener la biodiversité au cœur de la commune
- Alternatives aux désherbages suite au zéro phyto pratiqué par le service espaces verts
- Créer un lien entre l'habitant, la commune et les agents du service espaces verts
- Expérimenter un mode de planification des interventions possibles sur l'espace public propice au développement de la nature en ville
- Réalisation et évaluation d'une opération test d'aménagements en génie écologique facilitant la résilience urbaine face aux changements climatiques

Résultats attendus / Indicateurs de suivi et d'évaluation :

Fleurissement des pieds de murs : nombre de maisons où un fleurissement pieds de mur a été réalisé, linéaire de trottoir où le fleurissement pieds de mur est en place

Nature en ville : Définition concertée et appropriée d'un cadre d'intervention sur l'espace public en faveur de la biodiversité : participation effective et régulière d'au moins 20 personnes ; Adoption d'un programme pluriannuel de petits travaux en référence à ce cadre d'intervention : accord de principe des services techniques de la collectivité ; Réalisation effective d'une opération expérimentale

Description de l'action :

Il est plus facile d'agir que lorsque l'on a pris conscience des enjeux. Cela concerne particulièrement la biodiversité qui nous entoure, qu'elle soit remarquable ou commune, dont la préservation et la valorisation sont essentielles pour l'équilibre de nos écosystèmes et de nos paysages. Notre patrimoine naturel est très riche, mais souvent mal connu.

La sensibilisation permet à différents publics (grand public, scolaires, mais aussi élus ou propriétaires et exploitants, par exemple) de découvrir un sujet et de comprendre ses ressorts, ses conséquences. Concernant la biodiversité, il s'agit notamment de comprendre l'intérêt de sa préservation (faune, flore, milieux...) et les risques qui pèsent sur elle.

Ces actions pédagogiques encouragent au changement de comportement, pour être plus vigilant mais également plus compréhensif vis-à-vis des actions menées par la collectivité, comme le fauchage tardif (cf action 5.2).

Les communes du territoire s'engagent à travers l'organisation de différents événementiels et animations, par le biais de sciences participatives notamment, mais aussi avec le soutien du PNR Loire Anjou Touraine.

OPÉRATION 1 : Animations à la découverte de la biodiversité**A/ À destination du grand public de Baugé-en-Anjou**

« Naturellement Baugé en Anjou 2021 – 2022 – 2023 » : programme d'animations insolites pour découvrir la biodiversité autrement. Parce que nous n'avons pas tous la même façon de voir les choses, la commune de Baugé en Anjou propose des animations innovantes afin de permettre à ses habitants et aux touristes de découvrir autrement la nature baugeoise.

Nouvelles portes d'entrées pour la découverte des sites naturels, ces animations s'intègrent dans la politique départementale des espaces naturels sensibles et la journée mondiale de la biodiversité. Proposer des regards nouveaux, telle est l'ambition de cette programmation panachée pour aider à construire des perceptions nouvelles et à s'affranchir des idées reçues.

Les partenaires pour ce projet sont : le CPIE Vallée du Loir et de la Sarthe, la LPO Anjou (LPO 49), acteurs locaux en lien avec la culture, compagnie de théâtre, photographe, artistes, vanniers...

B/ À destination des scolaires de Baugé-en-Anjou

La LPO 49 et le CPIE 72 proposent pour découvrir les Espaces Naturels Sensibles de la commune, 4 projets pédagogiques différents qui seront déployés autour de l'école et sur un ENS. Parmi les thèmes abordés :

- Découverte des espaces naturels sensibles
- La nature en ville / nature d'un espace naturel sensible
- Les chauves-souris et leur mode de vie : "L'affaire chauve-souris"
- Les petites bêtes du sol : "Les ouvriers de forestland"

Si une école souhaite développer un projet pédagogique sur l'ensemble de son établissement, la commune construira avec elle le contenu pédagogique adapté si les animations « clefs en mains » n'y répondent pas.

Les partenaires pour ce projet sont : le CPIE Vallée du Loir et de la Sarthe, la LPO Anjou (LPO 49)

C/ À destination du grand public sur le site du marais et le long du Couasnon

Le site du Marais d'une superficie de 16 hectares et les rives du Couasnon d'une longueur de 2 kilomètres accueillent une biodiversité riche et diversifiée. Pour faire découvrir la biodiversité au plus grand nombre, la commune de Beaufort-en-Anjou souhaite organiser une animation grand public en partenariat avec la Ligue de Protection des Oiseaux.

Les partenaires envisagés sont la Chambre régionale d'agriculture, le CPIE, la Fédération départementale des chasseurs 49, des associations naturalistes, le Parc naturel régional Loire-Anjou-Touraine.

D/ Sur les Espaces Naturels Sensibles de Noyant-Villages

La commune de Noyant-Villages a organisé une première animation sur les chiroptères à Parçay-les-Pins le 27 août 2020, assurée par la LPO. Elle a pris la forme d'une animation en salle d'environ une heure sur les chauves-souris et leurs caractéristiques, suivie d'une balade dans le bourg de la commune afin de les observer voler avec un animateur LPO et avec du matériel ultra-sons. Cette animation sur la faune nocturne est en lien avec l'action 2.12 – Initier des actions de conservation sur la Vallée de la Maulne à Noyant-Villages.

Par ailleurs, la commune a répondu à l'appel à projets « Les espaces naturels sensibles, supports pédagogiques ». Si le conseil départemental accorde un avis favorable à la demande de subvention, quatre animations pourront avoir lieu en 2021 :

- Oiseaux et biodiversité des landes en forêt de (sur la commune déléguée de Lasse). Au cœur de la vallée du Couasnon, sur d'anciennes terres gallo-romaines, la forêt domaniale de Chandélais est un véritable poumon vert. Elle présente un intéressant biotope fait de pièces d'eau, clairières et landes. Accompagné d'un technicien de l'ONF et d'un naturaliste de la LPO Anjou, les participants seront invités à venir découvrir comment elle est gérée et les secrets qu'elle recèle...
- Nuit de la chouette : la nuit s'anime d'une multitude de sons et de mouvements et des milliers de paires d'yeux s'ouvrent. C'est le royaume des hiboux et des chouettes. Munis de lampes, les participants partiront à la découverte de ce monde méconnu.
- Animation sur les chiroptères, au niveau de la cavité à chauve-souris de Broc, dans la vallée de la Maulne (en lien avec l'action 2.12 – Initier des actions de conservation sur la Vallée de la Maulne à Noyant-Villages)
- Biodiversité de l'Etang du Perré : accompagnés d'un animateur, les participants se retrouveront à l'ombre des arbres, sur les bords de l'Etang privé du Perré, à la recherche de petites et de grosses bêtes. Muni de jumelles, d'une loupe et d'un filet à insectes, Yvon leur fera découvrir la magie des lieux et de tous ses habitants plus ou moins discrets...

Les partenaires envisagés sont : le département du Maine et Loire, la LPO, l'ONF.

OPÉRATION 2 : Sciences participatives autour de la biodiversité à Baugé-en-Anjou

A/ Sentiers de randonnée et voie verte

La commune de Baugé en Anjou comporte une voie verte (V44 / Vélobuissonnière) et de nombreux sentiers de randonnée dont certains inscrits au PDIPR. Plusieurs initiatives sont en réflexion : le dispositif « rando clim » et l'installation de panneaux sur la voie verte qui passe à proximité immédiate des ENS de la Vallée des Cartes et de la vallée du Couasnon.

Rando'clim c'est :

- Un programme de science participative impliquant les citoyens dans l'observation de leur environnement pour améliorer la connaissance scientifique. Les données collectées pourront apporter des indications sur le changement climatique dans la Région Pays de la Loire et alimenter les recherches nationales sur le sujet.

- Un réseau d'itinéraires répartis dans les cinq départements en Pays de la Loire (déjà une quinzaine d'itinéraires mis en place à ce jour) sur lesquels sont identifiés des arbres, arbustes et lianes à observer au fil de l'année.
- Un réseau d'observateurs qui contribuent à mieux connaître le changement climatique

Les partenaires envisagés sont : le CPIE Vallée du Loir et de la Sarthe, la LPO Anjou (LPO 49), acteurs locaux en lien avec la culture, compagnie de théâtre, photographe, artistes, vanniers ...

B/ Micro-projet PL@NTNET pour animer les sentiers pédagogiques

Pl@ntnet est un système d'aide à l'identification des plantes par l'image. Ce projet de recherche, à la frontière de plusieurs domaines (botanique, écologie, informatique, sciences participatives), fonctionne par comparaison de motifs visuels transmis par des utilisateurs via des photos d'organes de plantes (fleurs, fruits, feuilles...) qu'ils cherchent à déterminer. Ces images sont analysées et comparées à une banque d'images produite de façon collaborative et enrichie quotidiennement. Le système propose alors une liste possible d'espèces avec ses illustrations. Ce système fonctionne aujourd'hui sur plus de 13 000 espèces de plantes sauvages.

Pl@ntnet développe actuellement un nouveau concept à l'intérieur de l'application : les microprojets. Ce sont des référentiels à échelle réduite (géographique ou taxonomique). En ne donnant accès que sur une zone limitée à un nombre d'espèces limité, l'identification n'en est que simplifiée, et la médiation autour de Pl@ntnet accessible à tout autre niveau.

La commune de Baugé en Anjou envisage donc de développer un microprojet sur son territoire pour animer les sentiers pédagogiques qu'elle a déployés sur ses sites naturels. Le lieu et le contenu restent à définir.

Les partenaires pour ce projet sont : Pl@ntnet, la LPO Anjou, le CPIE 72.

OPÉRATION 3 : Sensibilisation et éducation des publics à la biodiversité

Le Parc naturel régional Loire-Anjou-Touraine dispose d'un ensemble de dispositifs et d'outils qui pourront être mobilisés sur le territoire du TEN compris dans le Parc, en complément des actions réalisées.

Accompagnement de projets des établissements scolaires

Le Parc apporte un soutien méthodologique et financier aux enseignants pour la réalisation d'animations proposées par son réseau éducatif (dont la Maison de Loire, l'association du Prieuré de Saint-Rémy-la-Varenne ou la LPO Anjou).

Chaque année des classes situées sur le périmètre du TEN bénéficient de cet accompagnement. Une mobilisation spécifique des classes concernées pour les inviter à développer des projets sur la biodiversité, en liaison avec les autres actions du TEN, sera réalisée.

En 2020/21 le Parc et son réseau accompagnent des projets :

- École Sainte-Thérèse de Brion, 2 classes sur le jardin et la nature dans l'école,
- École primaire de Fontaine Guérin, 4 classes sur l'eau et les milieux aquatiques.
- Collège Molière de Beaufort-en-Anjou, formation des éco-délégués à la biodiversité.

Prêt d'expositions

Le Parc conçoit régulièrement des expositions sur la biodiversité qui peuvent être empruntées et présentées lors d'événements organisés sur le territoire du TEN.

Les expositions existantes sur le thème : la grande vie des p'tites bêtes, Insectes : minuscule multitude, six pieds sous l'eau, la vie.

OPÉRATION 4 : Organisation d'événementiels pour sensibiliser à la nature

A/ « Mon jardin, ma ville » à Mazé-Milon

Depuis plusieurs années, la commune de Mazé-Milon organise « Mon jardin, ma ville ». Il s'agit de deux événements par an au printemps et à l'automne sur une journée qui contribuent à la sensibilisation de la nature autour de témoignages, d'ateliers, d'expositions, de spectacles, d'échanges de produits des terroirs, de la plantation des arbres de naissance, du troc de plants et d'échanges de savoir, du concours des jardins fleuris.

Ce projet est réalisé en partenariat avec les associations locales, les professionnels locaux, le PNR, la CCBV, la chambre d'agriculture, les services techniques.

B/ Festival du végétal à Beaufort-en-Anjou : Végétal & Vie

Le Festival du végétal, en partenariat avec l'Association Floralties de l'Authion et d'une durée de quatre mois, consistera à ouvrir un site d'exposition dédié au grand public avec l'appui des professionnels du végétal avec la création d'un parc et d'un circuit « nature » intégrant la production horticole, l'écologie, la biodiversité et la pédagogie. Il est prévu :

- L'aménagement d'un parcours végétalisé entre le château de Beaufort-en-Vallée le cœur de ville et le site des marais en lien avec Gée.

Ouvert au public, le parcours végétalisé permettra aux écoles et aux professionnels du végétal de proposer des végétalisations sur des emplacements prédéfinis.

Dans le cadre d'un programme éducatif, des ateliers pédagogiques seront organisés dans les écoles élémentaires tels que la mise en place de jardins ludiques. Les réalisations issues des ateliers seront présentées sur un stand lors du Festival du végétal.

Les écoles supérieures pourront présenter une proposition végétalisée sur un stand dans le cadre d'un concours sur les propositions végétales ouvert à l'ensemble des exposants.

- La création d'un circuit fermé sur le site du Marais distribuant harmonieusement les emplacements dédiés aux professionnels

Des espaces abrités seront intégrés pour permettre la mise en avant des activités dérivées du végétal (alimentaires, industrielles, artisanales, pédagogique). Pour récompenser l'investissement des exposants, un concours sur les propositions végétales pourra être réalisé

- Des animations de type colloque, conférence, démonstrations, ateliers, réunion publique seront proposées dans certains monuments historiques de la commune (cinéma, Les Halles, L'Hôtel Dieu)
- Des spectacles seront effectués tous les mois ou tous les deux mois au château de Beaufort-en-Vallée.

Les partenaires prévus dans le cadre de cette opération sont : l'Association Floralties de l'Authion, les collectivités (CCBV), la banque des territoires, les entreprises de productions végétales, les centres de formations, les écoles, les paysagistes, les urbanistes, les habitants.

OPÉRATION 5 : Renforcer l'attractivité des bords de l'Authion à Mazé-Milon

Au départ de l'aire de loisirs, où il fait bon pique-niquer au soleil, sportifs ou promeneurs sont invités à la détente sur les bords de l'Authion. Le parcours sportif aménagé le long de ce cours d'eau jalonne le chemin.

C'est sur ce parcours qu'est organisée chaque année la « Godzi Race », course d'obstacles conviviale et amicale.

Ce parcours ne correspond cependant plus aux besoins. Afin de d'amener sa population à profiter des rives de l'Authion et de revaloriser ce parcours nature, la commune de Mazé-Milon prévoit une remise en état selon les besoins identifiés. Ce projet répond donc à plusieurs objectifs :

- S'assurer des besoins des usagers sur le secteur.
- Remettre en état le parcours santé
- Permettre la promenade et la pratique sportive en milieu naturel

Ce projet est réalisé en partenariat avec la population de manière participative.

Objectifs généraux :

- Sensibiliser les populations à la préservation de la biodiversité fragile des milieux existants.
- Favoriser la connaissance et l'appropriation de la biodiversité ordinaire et remarquable.
- Inviter à exercer sa citoyenneté.
- Faire progresser les pratiques éducatives.

Objectifs spécifiques :

Animation grand public sur le site du Marais et le long du Couasnon

- Aménager un lieu privilégié d'éducation à la nature

Animation biodiversité grand public et scolaire sur la commune de Baugé en Anjou

- Amener physiquement les Baugeois et les touristes sur les 3 ENS présents sur son territoire
- Susciter l'émotion et l'émerveillement pour sensibiliser à la préservation de ces milieux.

Mise en valeur de la biodiversité dans les sentiers de randonnées

- Participer à l'observation de la phénologie des espèces en lien avec les changements climatiques
- Mobiliser le public sur des sciences participatives

Sensibilisation autour de la nature à travers les évènements mon jardin, ma ville

- Permettre des échanges : de plants, de savoirs
- Valoriser les acteurs et les actions locales

Animation sur les ENS à Noyant-Villages

- Faire connaître et sensibiliser le public aux chiroptères

Pl@ntnet :

- Contribuer au suivi de la biodiversité végétale, grâce à l'implication des citoyens

Festival du végétal :

- Promouvoir l'économie végétale locale (création d'échanges interprofessionnels)
- Faire du patrimoine végétal, bâti et historique, un atout touristique

Résultats attendus / Indicateurs de suivi et d'évaluation :

Nombre de personnes présentes et fréquentation sur sites.

Pl@ntnet : nombre d'espèces présentes dans la banque de données du microprojet, nombre d'utilisations de l'application Pl@ntnet pour le microprojet construit

Festival du végétal "Végétal & Vie" : nombre de participants (professionnel et grand public) à l'évènement annuel et aux divers spectacles, nombre de classes/d'écoles concernées par le programme éducatif